



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 10479

Texte de la question

M. Michel Heinrich attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur la prise en compte de la valeur travail par les grands distributeurs. En effet, la loi Galland a supprimé les marges arrières permettant ainsi les ristournes dans le prix facturé. Cependant, le travail éventuel de l'artisan reste impayé dans certaines opérations de promotion : on pense notamment au travail d'installation du produit objet de la campagne de vente, service rendu gratuitement au consommateur. Dans le contexte actuel de remise en valeur du travail, il conviendrait de considérer celui-ci comme un produit, avec un coût de revient, et de facturer comme tout produit, mains d'oeuvre et amortissement du matériel compris. Il lui demande si une telle mesure est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10479

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6970

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)